

Chancellerie d'Etat

Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone 031 633 75 91
Télécopie 031 633 75 97
communication@be.ch
www.be.ch

Rue des Fossés 1
2520 La Neuveville
Téléphone 032 493 70 73
Télécopie 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch

Berne/La Neuveville, le 12 septembre 2013
(bu 402565)

Communiqué de presse commun du Conseil-exécutif et du Conseil du Jura bernois

Vote du 24 novembre sur l'avenir institutionnel de la région jurassienne **Propositions pour renforcer le statut particulier du Jura bernois**

La Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) et le président de la section « Institutions » du Conseil du Jura bernois (CJB) ont présenté jeudi (12 septembre), lors d'une conférence de presse à La Neuveville, des propositions destinées à renforcer à l'avenir le statut particulier du Jura bernois. Cette démarche correspond à la volonté du Conseil-exécutif d'informer la population en toute transparence sur les enjeux liés à la votation régionale du 24 novembre prochain sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne. Un rapport intermédiaire sur le « statu quo+ », une des pistes préconisées par l'Assemblée interjurassienne (AIJ) pour régler le conflit jurassien, a été présenté à cette occasion.

Le rapport publié est le fruit d'une année de travail mené par un groupe composé de membres de l'administration cantonale et de la section « Institutions » du CJB. Il a permis d'étudier une série de propositions du CJB visant à concrétiser le « statu quo+ », par l'octroi notamment de nouvelles compétences, par exemple en matière de politique régionale, de relations extérieures et de gestion d'enveloppes financières. Ce document s'inscrit dans la logique et la dynamique évolutive du statut particulier ; il envisage dès lors ce qui paraît nécessaire et réalisable en termes d'adaptation et de développement.

Aux yeux du vice-chancelier Michel Walthert qui préside le groupe de travail, diverses pièces du puzzle sont aujourd'hui disponibles et permettent de se faire une idée du visage qu'aura le Jura bernois sous l'égide d'un « statu quo+ ».

Pour le président de la section « Institutions » du CJB Walter von Kaenel, le « statu quo+ » est à la fois « une réalité et une promesse ». Car selon lui, « des engagements ont été pris en vue non seulement d'adapter la législation existante aux besoins spécifiques du Jura bernois, mais également de développer de nouveaux champs de compétences ».

Le rapport intermédiaire a été adressé récemment au Conseil-exécutif qui en a pris acte. Le rapport final, quant à lui, est attendu pour la fin de 2014.

Renforcer le bilinguisme

Au-delà de l'étude des diverses propositions contenues dans le rapport intermédiaire, le Conseil-exécutif veut développer sa culture institutionnelle bilingue. Il entend explorer toutes les pistes



permettant de renforcer la cohésion cantonale et l'intégration de la minorité linguistique francophone. Le gouvernement, par la voix du conseiller d'Etat Bernhard Pulver, a notamment plaidé en faveur de l'instauration d'un « réflexe francophone » dans l'administration cantonale, à l'image de ce qui se fait déjà à la Direction de l'instruction publique. Il est convaincu qu'en vivant ensemble et en soignant le bilinguisme cantonal, les habitants du Jura bernois et du reste du canton de Berne œuvrent non seulement dans l'intérêt du Jura bernois et du canton de Berne, mais également dans l'intérêt de la Suisse entière.

Choisir la continuité

Le gouvernement a, par ailleurs, présenté la brochure destinée aux électeurs et électrices appelés à se rendre aux urnes le 24 novembre prochain pour se prononcer sur l'avenir institutionnel du Jura bernois. Le conseiller d'Etat Philippe Perrenoud, président de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ), l'a souligné dans son message : il s'agira pour le corps électoral du Jura bernois de faire « un choix d'orientation » le 24 novembre prochain. Autrement dit, il devra dire au gouvernement bernois s'il doit négocier avec le gouvernement jurassien un concordat définissant la procédure de création d'un canton romand nouveau avec la mise en place d'une assemblée constituante, ou s'il doit poursuivre l'étude du développement du statut particulier. Soucieux de défendre l'unité et la cohésion cantonales, M. Perrenoud a expliqué que le gouvernement ne pouvait pas rester neutre face à l'importance du scrutin. Il a donc invité le corps électoral du Jura bernois à faire le choix de la continuité.

Garantir le bon déroulement du scrutin

Comme il l'a laissé entendre au début de l'été, le gouvernement a décidé de prendre des mesures particulières afin de garantir le bon déroulement du vote et du dépouillement. Pour le président du gouvernement Christoph Neuhaus, les opérations de dépouillement et de comptage des votes doivent être « au-dessus de tout soupçon pour que le résultat soit accepté de tous, sans risque de recours ».

Les communes devront donc attendre la clôture du scrutin, le dimanche en fin de matinée, pour procéder au dépouillement. Le 24 novembre, seules onze communes comptant plus de mille votants seront autorisées à commencer le traitement des enveloppes de vote par correspondance le matin dès huit heures. Une fois dépouillé, le matériel de vote devra être transféré à la préfecture d'arrondissement, à Courtelary, le jour même. Par ailleurs, des observateurs fédéraux seront déployés dans la région afin de contrôler le bon déroulement du scrutin.